

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 19 MAI 2022

---

L'an deux mille vingt-deux, le dix neuf mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 13 mai 2022,  
Secrétaire de séance : Claude LACOUR

Etaient présents 45 titulaires, 1 suppléant, 13 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Françoise ASSAD, Ophélie ESCOT, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIBE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Pierre GOUSSOT suppléant de Henri BELLEGARDE

Pouvoirs : David MIRANDE à Louis BENOIT, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean CASABONNE à Sylvie BETAT, Sandrine HIRSCHINGER à Bernard AURISSET, Marthe CLOT à Patrick DRILHOLE, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Jean CONTOU CARRÈRE à Anne BARBET, Philippe GARROTÉ à Marie-Lyse BISTUÉ, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUÉ, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE, Dominique QUEHEILLE à Brigitte ROSSI, Muriel BIOT à Louis BENOIT,

Absents : Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Michel CONTOU-CARRÈRE, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Jean-Maurice CABANNES, Emmanuelle GRACIA, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Bruno JUNGALAS, Christophe QUERY

**RAPPORT N° 220519-20-PER-**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

M. ESTOURNES expose :

## **1/ Création des emplois saisonniers**

Pour rappel, en fonction de l'organisation des services, les emplois saisonniers 2022 seront pourvus par des emplois à temps non-complet et à temps complet.

### **1.1/ Espace France Service**

Afin de répondre à l'ouverture de l'Espace France Service à Bedous durant la période estivale, il est nécessaire de créer un emploi saisonnier sur la période du 11 au 22 juillet 2021 et du 16 au 26 août 2022.

### **1.2/ Restauration scolaire**

Afin de permettre la mise à jour des dossiers des familles dans le cadre du nouveau logiciel INOE pour l'inscription des enfants à la restauration scolaire, il est proposé de créer un emploi saisonnier du 13 juin au 31 juillet et du 16 août au 9 septembre 2022.

### **1.3/ Centre culturel et patrimonial du Haut-Béarn (Villa Bedat)**

Afin de répondre à l'ouverture de la Villa Bedat durant la période estivale, il est nécessaire de créer quatre emplois saisonniers sur la période de juillet-août.

Saisonnier 1 et 2	Période du 12 juillet au 3 août 2022
Saisonnier 3 et 4	Période 4 au 28 août 2022

### **1.4/ Pays d'Art et d'Histoire (PAH)**

Afin de répondre à l'ouverture du PAH durant la période estivale, il est nécessaire de créer cinq emplois saisonniers sur la période de mai à septembre.

Saisonnier 1	Période du 30 mai au 2 juillet 2022
Saisonnier 2 et 3	Période du 3 juillet au 3 septembre 2022
Saisonnier 4 et 5	Période du 4 septembre au 1 <sup>er</sup> octobre 2022

### **1.5/ Lecture publique**

Afin de répondre à l'ouverture de la Médiathèque intercommunale durant la période estivale, il est nécessaire de créer cinq emplois saisonniers sur la période de juillet-août.

Saisonnier 1	Le 16 juillet et du 25 juillet au 7 août 2022
Saisonnier 2	Période du 8 août au 21 août 2022
Saisonnier 3	Période du 16 août au 28 août 2022
Saisonnier 4	Période du 21 août au 28 août 2022
Saisonnier 5	Les samedis 3-10-17 septembre 2022

### **1.6/ Services techniques**

Afin d'apporter un renfort sur les travaux des espaces verts durant cette période de congés estivales, il est souhaité un renfort de 2 saisonniers :

Saisonnier 1	Période du 4 au 31 juillet 2022
Saisonnier 2	Période 1 <sup>er</sup> août au 28 août 2022

Afin de renforcer les équipes pour les installations temporaires de chapiteau et permettre les remplacements des congés des agents, il est souhaité un renfort de 2 saisonniers :

Saisonnier 1	Période du 20 juin au 31 juillet 2022
Saisonnier 2	Période 1 <sup>er</sup> août au 28 août 2022

### **1.7/ Piscines**

Dans le cas de l'ouverture des bassins des piscines intercommunales durant la période estivale, il est nécessaire de préciser les emplois saisonniers suivants en complément des emplois créés par délibération du 14 avril 2022.

- *Piscine d'Oloron Haut-Béarn*

Saisonnier 1 / BNSSA CAISSE ACCUEIL ENTRETIEN	Période du 4 juillet au 4 septembre 2022
Saisonnier 2 / Technique	Période du 20 juin au 4 septembre 2022

En cas de travaux sur le bassin extérieur et la fosse, les effectifs des saisonniers seront revus à la baisse.

- *Piscine de Barétous Haut-Béarn*

2 saisonniers Caisse/Accueil/Entretien	Période du 19 mai au 30 juin 2022
2 saisonniers Caisse/Accueil/Entretien	Période du 5 septembre au 11 octobre 2022

La rémunération est basée sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'opérateur des activités physiques et sportives pour les « brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique » (BNSSA) et sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives pour les BEESAN (Brevet d'Etat d'éducateur sportif des activités de la natation) et les BPJEPS (.Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport).

Il est rappelé que les recrutements se feront en fonction des besoins effectifs, que les dates pourront être modulées selon les besoins du service.

Les emplois saisonniers créés BNSSA ou Caisse Accueil Entretien pourront être mobilisés sur l'une ou l'autre des piscines en cas de nécessité de service.

- *Piscine de Barétous Haut-Béarn / entretien technique du bassin*

L'entretien technique est réalisé partiellement par la mise à disposition d'agents de la commune de Lanne-en-Barétous. Compte tenu du temps d'ouverture sur 7 jours, la collectivité doit être en mesure de compléter ces mises à disposition pour assurer le fonctionnement technique de la piscine.

Saisonnier 1	Période du 1 <sup>er</sup> juin au 11 octobre 2022
Saisonnier 2	Période du 23 mai au 11 octobre 2022

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

## **2/ Espace France Service**

Un conseiller de l'Espace France Service, titulaire du grade de rédacteur à temps complet, fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, avec un départ effectif avec solde des congés annuels au 23 mai 2022.

Afin de permettre la continuité de ce service, un appel à candidatures a été lancé et le choix du jury s'est porté sur un agent titulaire du grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe. Il est donc proposé de supprimer un poste de rédacteur à temps complet, et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, et ce à compter du 23 mai 2022.

Ce poste pourra être pourvu par voie statutaire ou contractuelle en application du Code Général de la Fonction Publique.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** les créations d'emplois saisonniers décrites ci-dessus,
- **SUPPRIME** un poste de rédacteur à temps complet,
- **CRÉE** un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 23 mai 2022,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 19 mai 2022  
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY